

# Vous êtes **candidat** à la **construction**.

Vous recherchez un “**terrain prêt-à-bâtir**”  
avec libre choix de votre constructeur ?

Comment l’acquérir **au juste prix** ?

## CHARTRE ACQUÉREUR

- Confiance.
- Conseils.
- Services.
- Au juste prix.



### Qu’est ce qu’un terrain “prêt-à-bâtir”, chez PRÉSENCE ?

- Il est vendu en toute propriété,
- borné par un géomètre-expert,
- doté d’un permis de construire à votre nom,
- et viabilisé.

### *La solution* : L’AMÉNAGEMENT FONCIER CONCERTÉ

#### **PRÉSENCE** propose le juste prix grâce :

- À l’économie suite à l’agrément de la méthode A.F.C. auprès des propriétaires et de leur conseil.
- Au nouveau « **Permis Valant Division** » permettant désormais de créer des terrains à bâtir moins onéreux, ce qui était impossible avant le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**PRÉSENCE**, à partir d’une procédure novatrice, confère aux acquéreurs la pleine propriété de leur terrain à bâtir, quelle que soit leur superficie, dans un nouveau cadre juridique pleinement sécurisé.

Le service architecture de **PRÉSENCE** (**Dominique Picard, 04 92 12 14 00 / 06 03 20 08 23**) vous assiste dans l’élaboration de votre permis de construire en étroite collaboration avec les intervenants à la construction.

# NOTRE MÉTHODE

**PRÉSENCE** propose à la vente des terrains viabilisés, prêts à bâtir, bornés avec libre choix constructeur.

1

## › SIGNATURE DU CONTRAT DE RÉSERVATION.

Suite à la visite du terrain, un rendez-vous est organisé en vue de la signature d'un avant-contrat de vente. Ce dernier est une vente ferme sous conditions suspensives habituelles. Notamment l'acceptation du permis de construire purgé de tous les recours, du financement terrain/maison et, au final du bon achèvement de l'opération..

2

## › ÉLABORATION DE VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION.

Puis, un rendez-vous est organisé avec notre service architecture afin de définir le programme souhaité en vue de la réalisation de l'avant-projet.

3

## › PRÉPARATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

Suite à l'avant-projet sommaire établi par notre service architecture et à votre validation, notre architecte met en forme les documents graphiques ainsi que les pièces écrites en vue du dépôt du permis de construire.

4

## › PRÉPARATION DE VOTRE FINANCEMENT.

En parallèle, nos services élaborent avec vous le dossier de financement terrain/maison avec notre partenaire **Crédit Premium**.

5

## › SIGNATURE ET DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

Après les différentes consultations auprès des services compétents, notre architecte D.P.L.G. dépose le permis de construire à votre nom.

6

## › ACCEPTATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

Affichage par **PRÉSENCE** du permis de construire en vue de purger les recours des tiers et retrait administratif.

7

## › OFFRE DE PRÊT.

Remise par vos soins de votre offre de prêt dûment acceptée.

8

## › BORNAGE DES LOTS.

Présence procède au bornage des lots par son géomètre-expert avant l'acte authentique.

9

## › SIGNATURE DES ACTES AUTHENTIQUES

Dès la signature de l'acte authentique vous êtes propriétaire, en toute propriété, d'un terrain prêt-à-bâtir, avec remise d'un plan de bornage et dont l'exécution des viabilités est garantie chez le notaire.

10

## › RÉALISATION DES TRAVAUX DE VIABILITÉ (V.R.D.)

Mise en place des réseaux (eau, EDF, téléphone, tout à l'égout...) pose des coffrets techniques pour chacun des lots. Réalisation de la voirie. Réception avec constat d'huissier.

**RÉCEPTION FINALE DU TERRAIN PRÊT-À-BÂTIR.**



180, avenue des Pugets  
06700 Saint-Laurent-du-Var

**Présence**  
Aménagement Foncier Concerté

Tél.: 04 92 12 14 00 - Fax: 04 92 12 06 80  
E-mail: [contact@presence-terrain.com](mailto:contact@presence-terrain.com)

[www.presence-terrain.com](http://www.presence-terrain.com)